

Portrait social

Caf de la Saône-et-Loire



En Saône-et-Loire, **228 500 habitants** sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit **42 %** de la population totale. Ce taux varie entre 33 % et 49 % selon les communautés de communes.

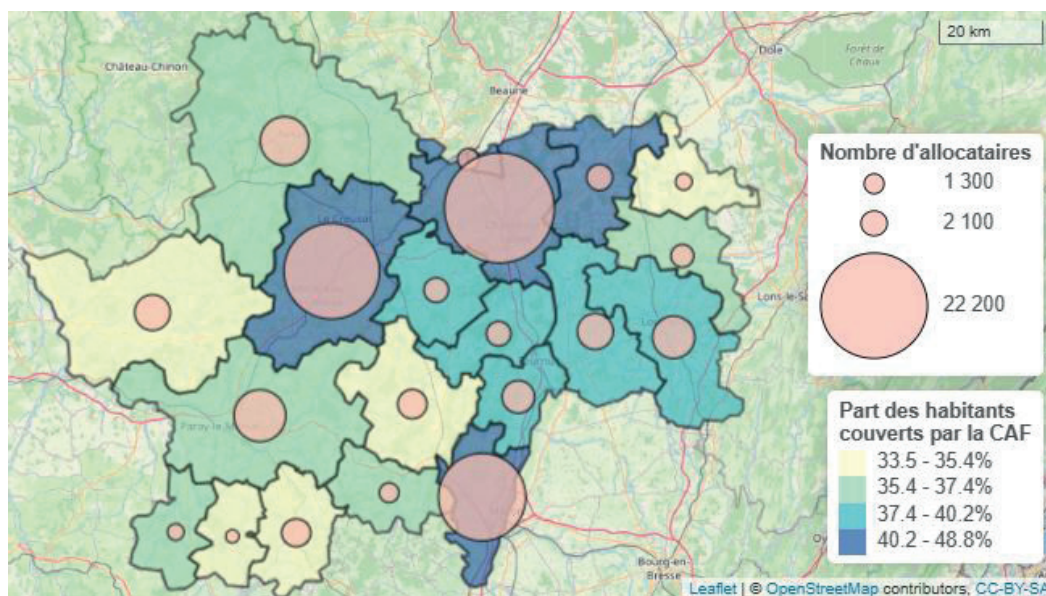
Le département se caractérise par :

- une plus forte proportion de foyers bénéficiant de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh), 4 % contre 3 % au niveau national,
- Une plus faible proportion d'étudiants bénéficiant d'une prestation, 2 % de l'ensemble des allocataires contre 5 % au niveau national.

Les prestations versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie de familles et réduire les inégalités de revenu. 12 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (15 % au niveau national).

29 400 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 307 €. **Dans ces foyers précaires vivent 29 800 enfants**, soit 31,2 % des enfants du département.

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf.



Sources : Caf 30/06/2024 donc sans les allocataires ne percevant que l'allocation de rentrée scolaire. Insee RP 01/01/2022

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Portrait social

Caf de la Saône-et-Loire



Petite
enfance



Enfance et
parentalité



Logement et
cadre de vie



Solidarité
et insertion



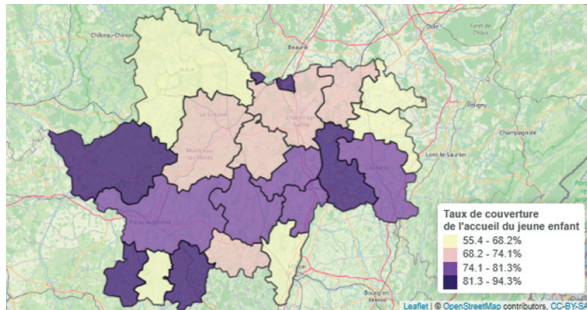
Zoom sur l'évolution du
nombre d'allocataires
par type de prestation



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2022

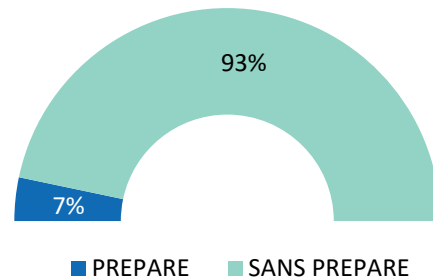


Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2022 © IGN © GeoFla 2.0.2022

La Caf de Saône-et-Loire soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles.

En 2022, **11 800 places sont disponibles pour les familles**. La Saône-et-Loire, avec **72 places offertes pour 100 enfants**, se classe parmi les départements offrant les plus grandes capacités d'accueil de l'ensemble des départements de France. Prépondérants sur le département, les assistants maternels proposent 8 300 places, soit **70 % de l'ensemble des places offertes**.

Enfants couverts par la prestation



Source : Caf 2024

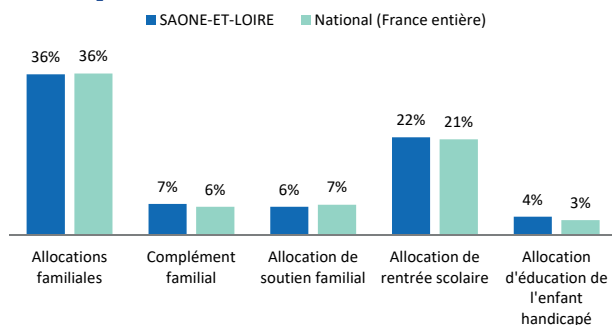
Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) : **820 enfants ont des parents qui la perçoivent, soit 7 %**.



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Proportion d'allocataires concernés par ces prestations



Source : Caf 2024

- 36 % des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 7 % un complément familial,
- 22 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,
- 6 % perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- 4 % sont soutenus dans l'éducation à apporter à un enfant handicapé.

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_nat/table/?disjunctive.annee

Les structures financées en 2024



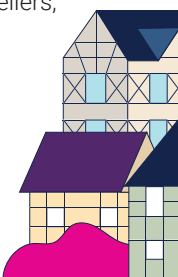
Source : Caf 2024

La Caf témoigne également d'un engagement important dans le soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives. A noter que les lieux ressources parentalité (5 sur le département) complètent cette offre en proposant des ateliers, des espaces d'échanges, de partage et d'écoute.

Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

Laep : Lieux d'accueil enfants-parents

Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

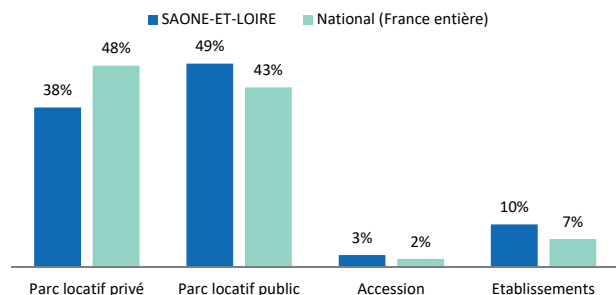




Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 2024

Au mois de juin 2024, **36 600** foyers du département reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente **71 200 personnes**, soit **13 % de la population** totale. La Saône-et-Loire se caractérise par une proportion plus importante de bénéficiaires d'aides au logement dans le parc locatif public (49 % en Saône-et-Loire, contre 43 % au niveau national).

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	Saône-et-Loire	National France entière
parc Locatif Privé	226 €	238 €
parc Locatif Public	196 €	220 €
Accédants	175 €	183 €
Établissement	200 €	211 €

Source : Caf 2024

Quel que soit le type de logement, les montants moyens de l'aide au logement sont inférieurs en Saône-et-Loire, avec des écarts moyens de 8 € à 24 €.



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante. Cette mission se traduit par :

- Le versement du Revenu de solidarité active (Rsa) à **9 100 foyers** sur le département,
- Le versement de la Prime d'activité à **34 300 allocataires**, elle soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi, soit 36 % des foyers allocataires (33 % au niveau national).

Également incitative à la reprise d'une activité, la Prime d'activité est cumulée au Rsa pour 2 300 foyers en 2024.

12 400 personnes en situation de handicap et ayant des ressources faibles ou nulles bénéficient de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah). 57 % d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein (59 % au niveau national).

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

9 100
BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

21 %
DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

55 %
SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

13 %
SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parcom_f/table/



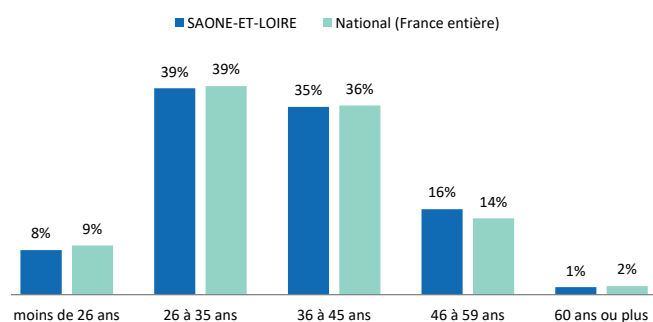
ZOOM | AVVC

Aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales

290 personnes ont perçu l'Aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales en Saône-et-Loire, entre décembre 2023 et novembre 2024. Elles ont été au nombre de 35 085 sur la France entière. 64 % des bénéficiaires de cette aide vivent en milieu urbain (76 % au niveau national). Sur ces douze mois, le montant total versé pour cette aide dans le département a été de 249 500 €, pour un montant moyen par bénéficiaire de 860 € (890 € au niveau national).

Une nouvelle aide existe, pour les victimes de violences conjugales, depuis le 1er décembre 2023. L'expression "violences conjugales" désigne l'ensemble des violences (physiques, psychologiques ou économiques) commises au sein du couple par le conjoint, le concubin ou le partenaire pacsé, y compris lorsqu'ils ne cohabitent pas. Cette aide est versée même si la victime n'est plus en couple avec l'auteur présumé. En revanche, les violences intrafamiliales non conjugales n'entrent pas dans le périmètre de l'AVVC. La violence doit être attestée par la présentation d'un dépôt de plainte, d'un signalement adressé au procureur de la République ou d'une ordonnance de protection délivrée par le Juge aux affaires familiales. Cette aide ne peut être versée qu'une fois par période de 12 mois pour un même auteur des faits, ainsi au bout d'un an, la victime peut demander à nouveau l'aide. Le montant de la prestation dépend de la présence et du nombre d'enfants à charge et de la situation financière du bénéficiaire. Plus le revenu de la personne est élevé plus le montant de l'aide est minoré.

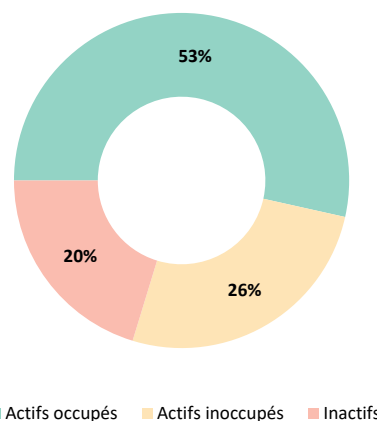
Âge des bénéficiaires et composition familiale



Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

- **39 %** des bénéficiaires ont **entre 26 et 35 ans et 35 % entre 36 et 45 ans**,
- **28 %** des bénéficiaires n'ont **pas d'enfant**. La part des familles avec deux enfants (47 %) est plus importante en Saône-et-Loire qu'au niveau national (44 %),
- **19 %** des bénéficiaires ont au moins un enfant de moins de 3 ans (23 % au niveau national).

Activité des bénéficiaires



Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

- **53 %** des allocataires de l'AVVC sont actifs avec un emploi. C'est plus que ce que l'on observe au niveau de la moyenne de la France entière (45 %).

Précarité et Minima sociaux

	Part des bénéficiaires AVVC percevant le Rsa ou l'Aah	Part des bénéficiaires AVVC percevant la Ppa	Part des bénéficiaires AVVC sous le seuil de bas revenus
Saône-et-Loire	34 %	49 %	52 %
France	37 %	35 %	57 %

Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

- **34 %** perçoivent le Rsa ou l'Aah, soit une proportion légèrement plus faible que le niveau national (37 %),
- **49 %** sont des bénéficiaires de la Prime d'activité (35 % au niveau national),
- **52 %** vivent sous le seuil de bas revenu (57 % au niveau national).